

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Accompagner les entreprises dans les turbulences de la crise

C'est d'abord au président du Tribunal de Commerce de Lyon, Marcel Sengelin, qu'il revenait de rappeler le rôle de son institution auprès des entreprises, un rôle qu'il scinde en trois parties, trois étages d'une fusée qui constitue l'action de la juridiction consulaire qu'il préside, à savoir l'accompagnement, le traitement et la liquidation. Et de souligner qu'en cette période de turbulences, la prévention joue un rôle primordial pour maintenir les entreprises à flot. Une prévention qui pour l'occasion prend deux formes : l'une interne, sous forme de convocations des entreprises ; l'autre externe, lors de laquelle le Tribunal de Commerce fait office d'autorité de régulation encore trop mal connue. Malgré tout, le nombre d'entreprises ayant recours à une démarche volontaire auprès du Tribunal de Commerce est en augmentation, les rendez-vous volontaires représentant environ 30 % de ladite activité. Dans 99 % des cas, les procédures de conciliations consistent en une restructuration de la dette ; le taux de réussite étant de l'ordre des deux tiers.

La procédure d'alerte, roue de secours

Quant au traitement judiciaire des dossiers, il aboutit le plus souvent à des procédures de redressements (200 dossiers) et dans une moindre mesure à la sauvegarde (60). Enfin, aux dires du président Sengelin, les liquidations sont encore beaucoup trop nombreuses du fait d'une alerte lancée trop tardivement, d'où la nécessité d'informer les chefs d'entreprises surtout en

C'est aux côtés du président du Tribunal de Commerce de Lyon, Marcel Sengelin, que Jean-François Mallen, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, a dressé un état des lieux de la situation économique des entreprises qu'elle accompagne dans son ressort (départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain) et des mesures que ces professionnels peuvent mettre en œuvre en cette période de crise, notamment les procédures d'alerte.



Jean-François Mallen (à gauche) et Marcel Sengelin

période de turbulences économiques qui ont fait battre à l'année 2009 des records dans le mauvais sens du terme et que les premiers chiffres de 2010 ne laissent rien présager de bon quant à une éventuelle amélioration : « 2010 devrait être encore plus difficile que 2009 ». Marcel Sengelin tient à modérer ce propos eu égard à la taille très modeste des entreprises

concernées, « un effectif moyen de deux personnes ». On est surtout dans le monde des TPE, les moyennes et importantes PME savent davantage anticiper. D'où l'importance de la procédure d'alerte prônée par Jean-François Mallen, le président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, un professionnel dont la compétence est précisément

d'accompagner le chef d'entreprise qui traverse des difficultés, mais dont l'action reste limitée du fait que le recours obligatoire à ses services reste encadré par la loi.

Une capacité de résistance étonnante

Reste que ladite procédure d'alerte, elle aussi gravée dans le marbre de la loi tant à se multiplier. Dans le courant de l'année 2008, le nombre d'entreprises déclenchées par les commissaires aux comptes de Lyon a presque doublé par rapport aux années antérieures, passant de 260 en moyenne à 424 en 2008. Il est encore trop tôt pour connaître le nombre en 2009, « mais nous pouvons facilement imaginer qu'il n'aura pas diminué », conclut Jean-François Mallen sur ce plan. D'autant, constate Jean-François Mallen, que les entreprises de notre région sont relativement plus touchées que la moyenne nationale, « du fait d'un des tissus de PME les plus denses de France ». Reste malgré tout des raisons d'espérer que soulignent à la fois Jean-François Mallen et Marcel Sengelin, avec une crise d'une intensité un peu moins importante que celle de 1993 et des entreprises qui montrent une capacité de résistance plus forte et donc plus aptes à rebondir. « La capacité de résistance peut même s'avérer étonnante », reconnaît Marcel Sengelin. Quant à l'avenir immédiat, « il est très fortement lié à l'état des carnets de commande des entreprises », souligne Jean-François Mallen, pour conclure sur une formule chère aux commissaires aux comptes qui se veulent « créateurs de confiance ».